



#1

Singularité



Nous voulons affirmer la singularité de notre village, emblématique de la Vallée de Chevreuse, en soulignant son caractère rural exceptionnel grâce à une nature protégée et un patrimoine valorisé. Voici notre engagement !

Un urbanisme apaisé

Notre commune s'est enfin dotée d'un PLU¹, sous le dernier mandat, nécessaire à la préservation du caractère rural et authentique de notre village.

Son application habile doit nous permettre d'accompagner notre croissance en capitalisant sur le bâti existant.

- Aménager des logements dans le **patrimoine communal non exploité** (ex : ancien cabinet médical) pour les **proposer à la location** ;
- Faciliter la **réhabilitation des biens à l'abandon**² ;
- Accompagner l'**adaptation de logements existants**, lorsqu'ils sont trop grands ou inadaptés, pour permettre à de nouveaux habitants de s'installer ;
- Poursuivre la collaboration avec la CCHVC³ dans le cadre du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) qui doit contribuer à faire disparaître les passoires thermiques ;
- Voter une **réduction de 50% de la taxe foncière**⁴ pendant 3 ans pour les propriétaires engageant des travaux de rénovation énergétique ;
- Inviter à **prendre rendez-vous avec l'élu en charge de l'urbanisme**, pour une demande de travaux ou de permis de construire ;
- **Communiquer régulièrement** via les différents supports de la commune sur les démarches à entreprendre en cas de projet d'urbanisme.

¹ PLU : Plan Local d'Urbanisme - disponible sur le site internet de la Mairie

² Le Sénat examine depuis janvier 2026, une proposition de loi visant à raccourcir les délais d'acquisition de ces biens afin de permettre aux communes de les récupérer plus rapidement

³ CCHVC : Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

⁴ <https://mesaides.france-renov.gouv.fr/aides/exoneration-fiscale/taxe-fonciere>

⁵ Source : INSEE

1,56
enfants par femme
en 2025⁵

Dans un contexte national marqué par un solde naturel négatif — une situation inédite depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale — **la diminution du nombre d'enfants est une réalité structurelle**. Urbaniser davantage n'est pas une solution sur le long terme pour enrayer les fermetures de classes. **C'est par l'attractivité et les services aux familles que nous pourrons apporter une solution durable.**



Un patrimoine à valoriser

Le patrimoine de Dampierre est un héritage précieux, reflet de son histoire et de son identité.

- Poursuivre la mise à niveau et **l'entretien du patrimoine communal** :
 - rénover le Foyer rural pour renforcer la dynamique d'un équipement indispensable en s'appuyant sur l'audit énergétique pour justifier des choix de réfection
 - réhabiliter la façade de la Mairie à moyen terme et engager la réfection du perron à court terme dans une démarche d'exemplarité
 - sauvegarder nos églises en poursuivant le plan annuel d'entretien avec le conseil départemental et en soutenant l'association dampierroise qui œuvre pour leur préservation
- Affirmer la **fonctionnalité de la nouvelle « Place de Luynes »**¹ comme espace de rencontre et d'évènements communaux et y installer le monument aux morts pour que les commémorations se déroulent en centre-bourg ;
- Rétablir **une signalétique pour les parcours** au sein de la commune pour (re)découvrir tous les lieux du village ;
- Rénover les bâtiments communaux dans une démarche de **réduction des consommations énergétiques**.

Une école à préserver

L'école est l'âme de notre village, lui donner un nouveau souffle est essentiel. C'est en la rendant plus attractive et en proposant des services périscolaires de qualité aux familles que nous la préserverons.

- Engager en priorité une **rénovation générale de l'infrastructure**² (chauffage, éclairage de la cour et des salles de classe...) ;
- Rendre l'**école accueillante et agréable** d'ici la rentrée 2026 en proposant des journées citoyennes « améliorons l'école ensemble » (peinture, décoration...) ;
- Renouveler le **parc informatique** ;
- Renforcer l'**attractivité du périscolaire** en proposant un projet pédagogique cohérent tout au long de l'année (loisirs créatifs, sorties, découvertes culturelles, sports...) ;
- Poursuivre les **échanges avec Senlis**, dans le cadre du SIRSEM³, pour une répartition des élèves sans classe à triple niveau ;
- Proposer la **prise en charge financière du BAFA**⁴ pour les jeunes Dampierrois en contrepartie de leur participation ponctuelle en tant qu'animateurs périscolaires ;
- Identifier un lieu propice à l'**accueil de la petite enfance** (0-3 ans).

¹ A la place de l'ancienne JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) en face de l'église

² Réduction des consommations d'énergie d'au moins -40% en 2030

³ SIRSEM : Syndicat Intercommunal pour le Restaurant Scolaire et l'Ecole Maternelle (Dampierre - Senlis)

⁴ BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Création d'un service d'accueil

Pour attirer de jeunes familles et assurer l'avenir de notre école, nous étudierons, avec toutes les parties prenantes, la **création d'un service d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans**, ouvert à différentes formes d'organisation (micro-crèche, relais petite enfance...). Offrir un mode de garde de proximité est une condition essentielle pour accompagner durablement le parcours des enfants jusqu'à leur scolarisation dans notre école.

